



Ville
d'Estérel

Ordre du jour
Séance ordinaire du vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption – Projet de règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement
 - 6.2 Fermeture des établissements municipaux
 - 6.3 Avis de motion – Règlement de règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
 - 6.4 Adoption – Projet de règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
 - 6.5 Embauche d'agents de sécurité
 - 6.6 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.7 Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 mars 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, via téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue via téléconférence le vendredi 20 mars 2020 à 17 h 00 et à laquelle participaient les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1, en appel conférence
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en appel conférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, à l'hôtel de ville
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en appel conférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en appel conférence
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6, en appel conférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2020
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions



No de résolution
ou annotation

- 6 Administration
 - 6.1 Désignation d'élus à titre de célébrants de mariage civil ou d'union civile
 - 6.2 Résolution d'appui – Modification au Fonds de la taxe sur l'essence
 - 6.3 Embauche d'une agente de sécurité
 - 6.4 Nomination d'une personne et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.5 Avis de motion – Règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 6 358 469, 112, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal à toit plat
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 209, 5, avenue de Champfleury – Construction d'un bâtiment principal à toit plat
 - 7.3 P.I.I.A. – Lot 6 358 469, 112, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal
 - 7.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 209, 5, avenue de Champfleury – Construction d'un bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Octroi d'un contrat – Appel d'offres numéro 2020-010 concernant la réfection du réseau routier 2020
 - 8.2 Octroi d'un contrat – Travaux d'ingénierie, réfection du réseau routier 2020, phase II
 - 8.3 Autorisation de signature – Entente de travaux municipaux pour le déplacement de l'avenue des Perdrix
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

2020-03-025

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2020-03-026

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 14 février 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-027

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 février 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-03-028

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ANNULE le chèque numéro 10374 au montant de 248 205.78 \$;

DEMANDE au Service de la trésorerie de produire un nouveau chèque, numéro 10377 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au montant de 243 513.78 \$;

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 mars 2020 au montant de 492 665.39 \$ dont :

- 183 525.45 \$ sont des comptes payés;
- 309 139.94 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-03-029

6.1 **DÉSIGNATION D'ÉLUS À TITRE DE CÉLÉBRANTS DE MARIAGE CIVIL OU D'UNION CIVILE**

CONSIDÉRANT les articles 366 et 521.3 (2) du code civil du Québec permettant aux maires et aux membres des conseils municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT la volonté de Madame Rachel Landry et de Monsieur Joseph Dydzak de pouvoir agir comme célébrants compétents sur le territoire de la Ville d'Estérel;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

DEMANDE au Directeur de l'état civil de reconnaître Madame Rachel Landry et Monsieur Joseph Dydzak comme célébrants compétents sur le territoire de la Ville d'Estérel et de leur émettre un numéro de célébrant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-030

6.2 **RÉSOLUTION D'APPUI – MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE**

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT que la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la députée fédérale de Laurentides–Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPUIE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

TRANSMETTE copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-031

6.3 **EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une agente de sécurité au Service de protection;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Madame Nancy Lachaine;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Mme Nancy Lachaine à titre d'agente de sécurité en tant que salariée régulier à temps plein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-032

6.4 **NOMINATION D'UNE PERSONNE ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Nancy Lachaine à titre de personne ou officier autorisé à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;



No de résolution
ou annotation

- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012, non abrogés, puisque non incompatibles avec le règlement SQ-2019:
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;

AUTORISE la personne susnommée à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.5 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-681 VISANT LA PROTECTION DES BERGES, DES FONDS MARINS ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU, LA SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Avis de motion est donné par Madame Anna Dupuis Zuckerman à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement.

7. **URBANISME**

2020-03-033

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 358 469, 112, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL À TOIT PLAT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 6 358 469, soit le 112, chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 26 février 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 permet aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, par exemple par téléphone ou visioconférence;

CONSIDÉRANT que la présente séance a lieu en huis clos;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

REPORTE à une séance ultérieure la prise de décision concernant la dérogation mineure numéro 2020-0001.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-03-034

7.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 209,
5, AVENUE DE CHAMPFLEURY – CONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT PRINCIPAL À TOIT PLAT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 6 358 469, soit le 5, avenue de Champfleury;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 26 février 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 permet aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, par exemple par téléphone ou visioconférence;

CONSIDÉRANT que la présente séance a lieu en huis clos;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

REPORTE à une séance ultérieure la prise de décision concernant la dérogation mineure numéro 2020-0002.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-035

7.3 **P.I.I.A. – LOT 6 358 469, 112, CHEMIN D'ESTÉREL –
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal au 112, chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le projet du requérant requiert l'obtention d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, de par sa résolution numéro 2020-03-033, n'a pas statué sur la demande de dérogation mineure 2020-0001;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

REPORTE à une séance ultérieure la prise de décision concernant la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment principal au 112, chemin d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-03-036

7.4 **P.I.I.A. – LOT 5 508 209, 5, AVENUE DE CHAMPFLEURY –
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal au 5, avenue de Champfleury;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le projet du requérant requiert l'obtention d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, de par sa résolution numéro 2020-03-034, n'a pas statué sur la demande de dérogation mineure 2020-0002;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

REPORTE à une séance ultérieure la prise de décision concernant la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment principal au 5, avenue de Champfleury.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2020-03-037

8.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-010
CONCERNANT LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2020**

CONSIDÉRANT que l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) exige que les municipalités procèdent par voie de soumissions publiques pour adjudger un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder à la réfection de la place d'Artois, de l'avenue d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été préparé pour demander aux entrepreneurs de déposer une soumission suite à l'appel d'offres 2020-010;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 13 h 31 le 13 mars 2020;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont présenté une soumission, à savoir :

Soumissionnaire	Proposition (taxes incluses)
LEGD INC.	278 737.11 \$
Monco Construction inc.	279 648.26 \$
Excapro inc.	282 228.17 \$
Uniroc Construction inc.	317 861.26 \$
Pavages Multipro inc.	335 636.52 \$
Construction ANOR (1992) Inc.	386 084.62 \$

CONSIDÉRANT que l'ingénieur au dossier, Monsieur Régis Doré d'Équipe Laurence inc., suite à l'étude des soumissions reçues, recommande d'octroyer le contrat à l'entreprise LEGD INC.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat concernant la réfection de la place d'Artois, de l'avenue d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise LEGD INC., pour un montant de 278 737.11 \$, taxes incluses et ce, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres numéro 2020-010;

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'octroi et à la réalisation dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-038

8.2 **OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'INGÉNIEURIE, RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2020, PHASE II**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder à un deuxième projet de réfection du réseau routier en 2020, soit l'avenue d'Amiens, l'avenue d'Arles, l'avenue et la place des Grives, l'avenue des Mésanges et l'avenue des Pics;

CONSIDÉRANT qu'un appel de proposition a été fait pour obtenir des offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatif à des travaux de réfection de chemin afin d'octroyer, conformément au règlement sur la gestion contractuelle en vigueur, un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux (2) propositions;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis que la proposition d'Équipe Laurence inc. est, dans son ensemble, la plus avantageuse pour la Ville;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le projet de réfection du réseau routier 2020, phase II, à Équipe Laurence inc. et ce, pour un montant de 35 470 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-039

8.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE DÉPLACEMENT DE L'AVENUE DES PERDRIX**

CONSIDÉRANT que Monsieur Charles Beaudoin, propriétaire de l'immeuble sis au 2, avenue des Perdrix, désire faire l'acquisition de l'assiette du chemin de l'avenue des Perdrix et en échange donner un fond de terrain pour y implanter une nouvelle assiette de chemin suite à la relocalisation de l'avenue des Perdrix;

CONSIDÉRANT qu'un échange de terrains doit se faire entre les parties pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que Monsieur Charles Beaudoin doit agir à titre de promoteur pour la construction du chemin, lequel sera vendu pour la somme d'un dollar (1 \$) à la Ville par la suite;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 2009-538 sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour permettre au Conseil de conclure des ententes pour la réalisation de travaux municipaux et de déterminer les modalités et exigences pour l'implantation d'infrastructures publiques;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général et le Maire à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de ce projet, soit l'échange de terrains à titre gratuit et l'entente de travaux municipaux pour la construction du nouveau chemin;

DÉCRÈTE que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**



No de résolution
ou annotation

12. **AUTRES SUJETS**

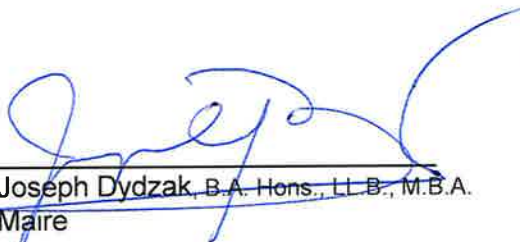
2020-03-040

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**


Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 09, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire



Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 avril 2020 au montant de 322 042.64 \$ dont :

- 302 286.20 \$ sont des comptes payés;
- 19 756.44 \$ sont des comptes à payer.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



Liste des comptes payés Au 17 avril 2020

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	20-03-2020	10377	243 513.78 \$
Aquatech Soc. en Gestion de l'eau Inc.	06-04-2020	10379	3 328.33 \$
ADMQ	06-04-2020	10380	117.27 \$
CIRA Health Solutions LP	06-04-2020	10381	143.72 \$
Construction Parallèle	06-04-2020	10382	13 543.92 \$
Dicom Express	06-04-2020	10383	23.28 \$
Luc Lafontaine	06-04-2020	10384	444.86 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	06-04-2020	10385	402.41 \$
Petite Caisse	06-04-2020	10386	789.95 \$
Bell Canada	31-03-2020	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	31-03-2020	Internet	926.72 \$
Mastercard Banque Nationale	31-03-2020	Internet	1 315.23 \$
Revenu Québec	31-03-2020	Internet	9.45 \$
Revenu Québec	31-03-2020	Internet	37.51 \$
Ultramar Ltée	31-03-2020	Internet	841.95 \$
Ultramar Ltée	31-03-2020	Internet	234.72 \$
Ultramar Ltée	31-03-2020	Internet	447.57 \$
Hydro-Québec	31-03-2020	Internet	2 636.42 \$
Revenu Québec	31-03-2020	Internet	19 462.35 \$
Revenu Canada	31-03-2020	Internet	1 873.64 \$
Revenu Canada	31-03-2020	Internet	5 594.70 \$
Le Service de perception retraite Québec	31-03-2020	Internet	1 765.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-03-2020	Internet	3 472.45 \$
Revenu Québec	31-03-2020	Internet	272.66 \$
Syndicat Canadien de la fonction publique	31-03-2020	Internet	587.49 \$
Total payé			302 286.20 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 17 avril 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Amyot Gélinas, comptables	17-04-2020	10387	2 874.38 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	17-04-2020	10388	416.68 \$
Centre de Peinture Coupal	17-04-2020	10389	1 651.96 \$
CHEM Action Inc.	17-04-2020	10390	1 793.61 \$
Équipe Laurence	17-04-2020	10391	2 471.96 \$
L'Équipeur Commercial	17-04-2020	10392	1 526.88 \$
Fournitures de Bureau Denis	17-04-2020	10393	363.20 \$
Groupe Gagnon	17-04-2020	10394	51.74 \$
Toromont CAT (Québec)	17-04-2020	10395	338.95 \$
Institut des Territoires	17-04-2020	10396	3 008.90 \$
Les Entreprises Fobroco Inc.	17-04-2020	10397	1 475.98 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	17-04-2020	10398	405.12 \$
Brandt	17-04-2020	10399	217.21 \$
Ressort 344 Inc.	17-04-2020	10400	398.42 \$
Traction Ste-Agathe	17-04-2020	10401	107.68 \$
Usinage Lac Masson Inc.	17-04-2020	10402	403.27 \$
Service de Café Van Houtte Inc.	17-04-2020	10403	811.16 \$
EnviroForêt Inc.	17-04-2020	10404	747.34 \$
Ministre des Finances	17-04-2020	10405	692.00 \$
Total à payer			19 756.44 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

**Rapport de délégation de pouvoirs
du directeur général
Au 17 avril 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
ADMQ	06-04-2020	10380	117.27 \$
CIRA Health Solutions LP	06-04-2020	10381	143.72 \$
Dicom Express	06-04-2020	10383	23.28 \$
Luc Lafontaine	06-04-2020	10384	444.86 \$
Petite Caisse	06-04-2020	10386	789.95 \$
Mastercard Banque Nationale	31-03-2020	Internet	1 315.23 \$
Ultramar Ltée	31-03-2020	Internet	841.95 \$
Ultramar Ltée	31-03-2020	Internet	234.72 \$
Ultramar Ltée	31-03-2020	Internet	447.57 \$
Amyot Gélinas, comptables	17-04-2020	10387	2 874.38 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	17-04-2020	10388	416.68 \$
Centre de Peinture Coupal	17-04-2020	10389	1 651.96 \$
CHEM Action Inc.	17-04-2020	10390	1 793.61 \$
Équipe Laurence	17-04-2020	10391	2 471.96 \$
L'Équipeur Commercial	17-04-2020	10392	1 526.88 \$
Fournitures de Bureau Denis	17-04-2020	10393	363.20 \$
Groupe Gagnon	17-04-2020	10394	51.74 \$
Toromont CAT (Québec)	17-04-2020	10395	338.95 \$
Institut des Territoires	17-04-2020	10396	3 008.90 \$
Les Entreprises Fobroco Inc.	17-04-2020	10397	1 475.98 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	17-04-2020	10398	405.12 \$
Brandt	17-04-2020	10399	217.21 \$
Ressort 344 Inc.	17-04-2020	10400	398.42 \$
Traction Ste-Agathe	17-04-2020	10401	107.68 \$
Usinage Lac Masson Inc.	17-04-2020	10402	403.27 \$
Service de Café Van Houtte Inc.	17-04-2020	10403	811.16 \$
EnviroForêt Inc.	17-04-2020	10404	747.34 \$
Ministre des Finances	17-04-2020	10405	692.00 \$
Total de délégation			24 114.99 \$

En vertu du règlement # 2006-479, je vous sou mets le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

Luc Lafontaine, directeur général

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-681 VISANT LA PROTECTION DES BERGES, DES FONDS MARINS ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU, LA SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT les articles 6, 19 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que la pratique de l'activité du wake surf cause des dommages importants à l'environnement et à certains biens;

CONSIDÉRANT que la pratique de l'activité du wake surf a suscité de nombreuses plaintes des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant le présent règlement la Ville souhaite favoriser la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public d'imposer des normes à la pratique de certaines activités;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en expliquant qu'en adoptant le présent règlement la Ville souhaite favoriser la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement en y mentionnant les obligations des plaisanciers, dont l'utilisation de zones précises pour la pratique du wake-surf, l'interdiction de circuler hors desdites zones avec de l'eau accumulée dans les ballasts ainsi que l'interdiction de faire des vagues en bordure des berges;

CONSIDÉRANT que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 17 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que les bâtiments municipaux soient fermés au public, soit l'hôtel de ville ainsi que les bâtiments des parcs d'Estérel et Thomas-Louis-Simard;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ORDONNE la fermeture des bâtiments municipaux soient fermés au public, soit l'hôtel de ville ainsi que les bâtiments des parcs d'Estérel et Thomas-Louis-Simard.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-682
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-680 ÉTABLISSANT LES
TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE
PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Avis de motion est donné par _____ à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-682 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-680 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le 17 janvier 2020, le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* autorise le Conseil à imposer et à prélever sur le territoire de la ville, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le Conseil de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT que la Ville a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en deux versements;

CONSIDÉRANT que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

CONSIDÉRANT que la Ville désire venir en aide à ces contribuables en repoussant la date du deuxième versement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en expliquant que la date ultime où peut être fait le deuxième versement des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux était fixée au 2 juillet 2020 mais que compte tenu des événements, cette date est reportée au 4 septembre 2020.

CONSIDÉRANT que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

EMBAUCHE D'AGENTS DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux (2) agents de sécurité au Service de protection;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Messieurs Justin Montpetit et Jocelyn Roy;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Messieurs Justin Montpetit et Jocelyn Roy à titre d'agents de sécurité en tant que salarié à l'essai.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME Messieurs Justin Montpetit et Jocelyn Roy à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012, non abrogés, puisque non incompatibles avec le règlement SQ-2019 :
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC**

CONSIDÉRANT

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

VERBE ...

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier**

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUCUN SUJET À TRAITER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUCUN SUJET À TRAITER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUCUN SUJET À TRAITER**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUCUN SUJET À TRAITER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **CORRESPONDANCE**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUTRES SUJETS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à _____, l'ordre du jour étant épuisé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 avril 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier